



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES ROUTES ET DU PATRIMOINE
Service ingénierie routière
Gestion du domaine public

Arrêté n° 2022/317/DRP/SIR

ARRETE CONJOINT

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LE SAULCY

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, notamment ses articles, R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental des Vosges, n°2022/6603/DAJA du 7 mars 2022 portant délégation de signature ;

Considérant que pour des travaux d'élargissement sur la RD 49 situé sur les communes de MOUSSEY et LE SAULCY, il est nécessaire de réglementer la circulation ;

Considérant que la section concernée par la réglementation de circulation est située hors et en agglomération ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services du Département ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1. Du lundi 07 novembre 2022 au vendredi 25 novembre inclus, la circulation de tous les véhicules sera interdite entre 9h00 et 16h00 sur la RD 49, entre les PR 21+645 et 24, sur le territoire des communes de MOUSSEY et LE SAULCY.

L'itinéraire de déviation empruntera les voies suivantes :

Dans le sens MOUSSEY vers LE SAULCY :

- RD 49 jusqu'au carrefour avec la RD 424 à LA PETITE-RAON,
- RD 424 jusqu'au carrefour avec la RD 49 à LE SAULCY,
- RD 49

Et vice versa dans l'autre sens.

ARTICLE 2. - La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins du Service Unité Territoriale Est – Centre d'Exploitation Secondaire de Senones.;

ARTICLE 3. – Le présent Arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section réglementée et dans les communes de MOUSSEY et LE SAULCY.

ARTICLE 5. - Cet acte fera l'objet d'une publication électronique sur le site internet du Département.

ARTICLE 6. - Copie du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :

- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Vosges à EPINAL,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges,
- M. le Général commandant l'Etat-Major Soutien Défense Nord-Est à METZ,
- M. le responsable du Pôle Transports de la Maison de la Région à ÉPINAL,
- M. le Maire des Communes de MOUSSEY et LE SAULCY,
- Mme et M. les Conseillers Départementaux du Canton de SAINT DIE des VOSGES,
- M. le Chef de Service de l'unité Territoriale Est.

LE SAULCY, le 27 Octobre 2022
Le Maire,
Jean-Luc AUDOUIN

A EPINAL,
Pour le Président du Conseil Départemental des Vosges
et par délégation,



Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges »

